



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de la convocation :
14 mars 2025

Date d'affichage :
14 mars 2025

Objet

N°25.03.20 - 001
Constitution d'un groupement de
commandes pour la passation
d'un marché public assurances-
Commune / SIPA / CCAS de
Soustons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Delphine ALLEGRE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Aurélie BERNEDE, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Dominique PERRON, Michel LABOILLE-MORESMAU, Rose-Marie BEGUERIE, Aurélie SOUBESTE, Elodie MONTERO.

Procuration : Aurélie BERNEDE donne procuration à Serge VIAROUGE, — Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL — Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR — Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN — Aurélie SOUBESTE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Les contrats d'assurance souscrits par la Commune de SOUSTONS pour les dommages aux biens, la flotte automobile, la responsabilité civile et la protection juridique arriveront à leur terme le 31 décembre 2025. Il convient par conséquent de mettre en œuvre la procédure nécessaire à son renouvellement.

Conformément au mode opératoire mis en place lors du renouvellement de ce contrat en 2021, il semble opportun de constituer un groupement de commandes entre la commune de Soustons, le CCAS de Soustons, et le SIPA.

Considérant le souhait de la commune de SOUSTONS, le CCAS de SOUSTONS et le Syndicat Intercommunal de Port d'Albret de se regrouper afin d'optimiser la passation des marchés de prestations de service d'assurances,

Considérant qu'il apparaît opportun de s'associer et de constituer un groupement de commandes, conformément à la faculté offerte par l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique,

Considérant la convention constitutive ci-jointe qui définit, conformément à l'article L 2113-7 du Code de la Commande Publique, les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et qui désigne la commune de SOUSTONS coordonnateur du groupement,

Considérant que la commission d'appel d'offres spécifique à ce groupement de commandes, chargée de l'attribution des marchés publics, est désignée selon les règles énoncées par l'article L1414-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 20 Mars 2025

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le **Feuillet n°**

ID : 040-214003105-20250401-DELIB25_001-DE



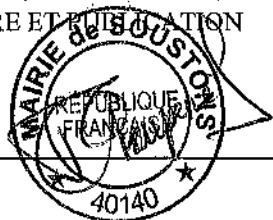
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Soustons, le CCAS, le SIPA pour les prestations d'assurance.
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes (projet ci-joint).
- de désigner Monsieur CASTETS Michel comme membre titulaire et Monsieur VIAROUGE Serge comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres instituée dans le cadre de ce groupement de commandes. La Commission d'Appel d'Offres sera présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.
- d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert définie par les articles R2124-1, R 2124-2 1°, R 2161-2 à R 2161-5 du Code de la Commande Publique, pour le marché d'assurances.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 1^{er} 04/25

Madame le Maire,



Soustons, le 21 mars 2025,

Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL
40140

